

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°17 – 2017

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 280'000.- pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années

Responsable : Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ce préavis propose de soutenir sur une période de quatre années le développement des activités de création, de médiation (sensibilisation), ainsi que de diffusion du Casino Théâtre de Rolle. Cet accompagnement subsidiaire permet de poursuivre la politique de développement régional. La gestion professionnelle de telles institutions d'intérêt contribue d'une part à la création de valeur locale: de la restauration, à l'hébergement en passant par les produits/services du district plus de 300 jours par année. D'autre part cette gestion participe à affirmer le rôle central du district entre Genève et Lausanne. Entre 2012 et 2015, la part des soutiens réguliers du Canton de Vaud a augmenté de 30%. Cette part cantonale est subsidiaire, elle représente en 2015 près du double de la part régionale (180%). Elle peut encore augmenter.

1. Contexte

Entrés en vigueur en 2016, les nouveaux statuts du Conseil régional ont permis de préciser le rôle régional en matière de politique culturelle. Ainsi l'association a pour but (art.5) le développement et la mise en œuvre de la politique culturelle. Ils marquent ainsi la volonté de poursuivre la mutation d'un soutien historique affecté à l'enseignement musical vers une politique plus globale. Aujourd'hui, la stratégie régionale vise à tirer profit des résultats de cette politique dans le développement économique-touristique. Cette convergence des politiques permet de consolider les acquis et diversifier les soutiens.

1.1. Politique culturelle

Le cadre de la politique culturelle a été développé sur la base de différentes analyses et tables rondes qui ont mobilisé des élus du district et des milieux culturels tant amateurs que professionnels. En juin 2012, le rapport d'expert avait confirmé l'intérêt de développer une politique culturelle sur un certain nombre d'objets. Des principes furent proposés à mettre en place :

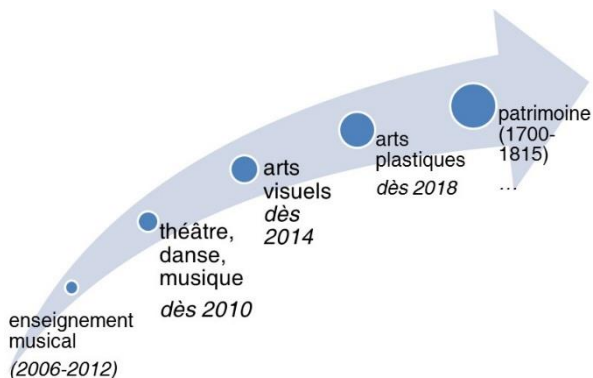
Point 1. Le Conseil régional soutient tous les arts

Point 2. Le Conseil régional soutient la création artistique professionnelle

Point 3. Le Conseil régional soutient les lieux de création, de production et d'expression artistique

Point 4. Le Conseil régional soutient des actions de participation artistique (médiation, sensibilisation)

Il a été proposé de procéder par étapes, en commençant par le soutien à la création et à la médiation dans le domaine des arts de la scène – théâtre, musique, danse. Une deuxième étape a permis d'ouvrir aux arts visuels. Le volet patrimoine est en phase d'analyse.



1.2 L'économie culturelle, un vecteur touristique à développer

Le Conseil régional encourage les institutions professionnelles de la place à développer les axes suivants. Pour assurer l'atteinte ces objectifs, des conventions sont en vigueur avec l'Usine à Gaz, le far°, Visions du Réel et le Casino Théâtre de Rolle. A savoir :

- La promotion de projets d'artistes et de compagnies régionaux et/ou nationaux ;
- Une politique d'aide à la création au travers de résidences et de coproductions notamment ;
- Une aide à la diffusion d'artistes que l'institution programme puis promeut au sein de ses réseaux professionnels ;
- Un travail pédagogique avec les écoles de la région et/ou des hautes écoles comme la Manufacture, la HEAD, l'ECAL, la HEMU ;
- Un travail de sensibilisation et de médiation auprès de publics spécifiques,
- La mise à disposition de compétences professionnelles dans la région.

Piliers culturels dans le territoire, ces institutions recouvrent plusieurs fonctions qui contribuent au rayonnement de la place¹ et participent directement à la chaîne de valeurs économico-touristiques: transport, nuitées hôtelières, restauration et commerces et services financiers notamment.

Attractivité de la région nyonnaise: un phare des arts



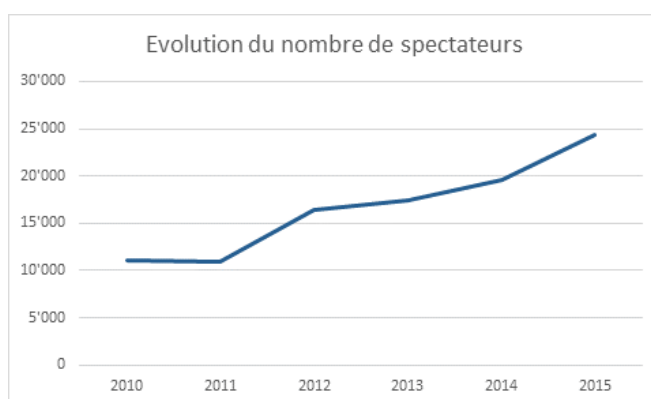
¹ gestion professionnelle, mise à disposition de savoir-faire professionnel, plateforme de formation et de création, pour la diffusion : inscription dans les réseaux romand, national et international

Des résultats chiffrables

Depuis 2006, de nombreuses étapes ont été parcourues avec succès. La dynamique culturelle poursuit sa croissance en termes de création vs de production, de diffusion et de médiation auprès des publics scolaires et aînés en particulier. Elles constituent un vecteur touristique puisque plus de 80'000 personnes participent régulièrement aux activités proposées dans la région². Ces activités contribuent durant plus de 300 jours / soirées par année à la dynamique socioéconomique.

En moyenne 60% des spectateurs viennent de l'extérieur du district

Les activités culturelles touchent le grand public. Pour la plupart des institutions soutenues par la politique culturelle régionale, la provenance du public est réparti entre : 30 % du district ; 30% Vaud et Genève ; 30% autres régions de Suisse et d'Europe. Selon la nature des projets, une part plus ou moins importante de ce public séjourne plus d'une à plusieurs nuits dans le district. Cette part pourrait sensiblement augmenter, pour autant que des collaborations se renforcent entre les institutions et les acteurs du tourisme de la région.



source : théâtres du district

La récente étude sur les retombées économiques permet de mettre en évidence ces données clés³ :

CHF 7 millions de retombées économiques
 CHF 1.- investit par les pouvoirs publics génère CHF 4.- de retombées dans le territoire.
 309 jours de représentation
 5'855 nuitées engendrées par les organisateurs

2. Convention avec le Casino Théâtre de Rolle (2014-2017) : résultats et projection

Dès 2011, la Municipalité de Rolle a souhaité professionnaliser le Casino Théâtre de Rolle, équipement historique unique, en mettant en place un cadre adéquat : des ressources pour la gestion et pour le renouvellement de l'équipement (comme les gradins).

L'association du Casino Théâtre de Rolle a été constituée en 2013. En moins de cinq années, la direction a montré sa capacité à développer cet équipement. Le Casino Théâtre défend une ligne artistique qui intègre et valorise les professionnels de la place. Aujourd'hui, le Casino Théâtre de

² hors Paléo et Caribana, sans les musées

³http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/tourisme/20170224_rapportfinal_retombeevenementsculturels_nyon_morges_web.pdf

Rolle s'inscrit dans un réseau romand. En termes de positionnement, plusieurs collaborations rapprochent ce lieu avec le théâtre de l'Echandole à Yverdon et le théâtre du Reflet à Vevey.

A ce titre, le Conseil régional reconnaît la dimension régionale de ce théâtre implanté à Rolle, qui confirme son rôle et sa fonction dans la dynamique artistique de l'Ouest lémanique. L'association remplit les conditions et les critères de soutien régional⁴. Elle favorise les collaborations en s'insérant dans le réseau des institutions de la place telles que l'Usine à Gaz ou le far^o, entre autres. Ces échanges génèrent des productions originales et des actions complémentaires.

Résultats de la convention 2011-2016

Casino Théâtre de Rolle Bilan chiffré 2013 - 2016		
Type	2013	2016
Fréquentation	2750	6385
Productions	12	18
Représentations/soirées	25	42
Créations	1	4
Evénements extérieurs sur plusieurs jours	1	2
Représentations scolaires	3	8
Bénévoles	10	16
Personnel administratif	0,5	1,2
Personnel technique	0,55	0.65

Moyens alloués durant cette période (CHF)

<i>A titre indicatif :</i>	2014	2017
Coûts globaux	405 000	498 400
Financements :		
- commune	284 500	302 200
- région	45 000	50 000
- canton	15 000	15 000
- tiers (recettes et dons, sponsoring,...)	60 500	131 200

Cette année 2017, le théâtre fonctionne avec un budget de saison de moins de CHF 500'000. La commune prend en charge CHF 167 200 des frais relatifs à la technique et à l'entretien. Elle apporte une aide directe à l'association de CHF 135 000. La part régionale est fixée dans l'actuelle convention à CHF 50 000.

3. Budget prévisionnel et plan de financement 2018-2021

Au vu de ces résultats, le potentiel de valorisation du Casino Théâtre de Rolle est important d'autant plus qu'il s'intègre dans un réseau de collaboration régional et romand. Cette perspective exige bien évidemment une gestion régulière et professionnelle.

⁴http://www.regionyonculture.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/culture/conditions_admission_cr_it_res_evaluation_subvention_culture_regionyon_02092016.pdf

3.1 Budget prévisionnel quadriennal

Durant ces quatre prochaines années, l'objectif du théâtre est de poursuivre son développement en matière de création et de production ainsi que d'accompagnement à la médiation auprès de publics jeunes, aînés et personnes à handicap. L'évolution budgétaire croît d'environ CHF 100 000. Elle est principalement due à la professionnalisation et aux frais de production.

	indicatif				
Budget prévisionnel	2017	2018	2019	2020	2021
Frais de production	131 200	137 200	138 800	140 000	140 700
Communication	46 000	47 000	48 000	48 000	49 300
RH admin et prod	135 000	174 300	176 000	190 000	190 000
Consommables et assurance	17 000	21 000	22 000	22 000	22 000
Technique et entretien	167 200	192 400	192 900	193 450	193 950
	496 400	571 900	577 700	593 450	595 950

3.2 Plan de financement quadriennal

Plan de financement	2017	2018	2019	2020	2021
Rolle: technique et entretien	167 200	192 400	192 900	193 450	193 950
Rolle: subvention directe	135 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Conseil régional	50 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Etat de Vaud (SERAC)	15 000	20 000	20 000	30 000	30 000
Loterie romande	20 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Billetterie	84 700	93 500	95 800	98 000	99 000
Autres recettes: Toiles et ciné senior	5 500	6 000	6 000	7 000	8 000
Bar	14 000	15 000	17 000	18 000	18 000
sponsoring, mécénat	5 000	5 000	6 000	7 000	7 000
	496 400	571 900	577 700	593 450	595 950

3.3 Contribution régionale annuelle

L'actuel budget du Conseil régional permet difficilement de développer ces partenariats. Parmi les priorités de législature, le CoDir a identifié la problématique de la politique des aides. Différents scénarios de financement sont approfondis. Le CoDir retient l'orientation intermédiaire développée en annexe et chiffrée pour le cas de Rolle ci-après :

<i>Sources (CHF)</i>	<i>par an</i>	<i>total sur 4 ans</i>
- Part budgétaire	40 000	160'000
- Part du Fonds régional (FRET) ⁵	<u>30 000</u>	<u>120'000</u>
Contribution régionale	70 000	280'000

3.4 Effet d'entraînement des soutiens cantonaux

Une institution professionnelle dont les activités principales sont dédiées à la création, à la formation et à la médiation (sensibilisation) n'est jamais rentable à moins d'une stratégie commerciale jointe à une capacité d'accueil importante.

Loi sur l'appui au développement économique (LADE)

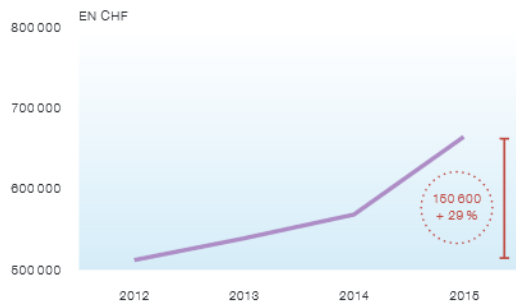
Dans le cadre du développement économique-touristique, il est à relever que la LADE peut entrer en matière sur des projets culturels d'envergure suprarégionale. Un soutien a déjà pu être accordé à

⁵ La commission tourisme se réunit à mi-mai et préavisera la proposition jointe comme annexe 1 à ce préavis 17-2017

Visions du Réel, une démarche est en cours pour le festival far°. Ce levier nécessite de consolider le cadre de la stratégie de développement régional.

Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)

En moins de quatre années le soutien cantonal en faveur de projets réguliers a augmenté de 30% dans le domaine des arts de la scène et visuels. Cette tendance va se poursuivre dans le cadre de la Loi sur la vie culturelle et la création artistique⁶ (LVCA), à l'instar du Casino Théâtre de Rolle. En effet, l'article 10 de la Loi conforte la politique régionale dans le sens que le soutien régional a un effet d'entraînement. En effet, le Service cantonal des affaires culturelles (SERAC) compétent a reconnu l'importante mutation dans la gestion du lieu. Dès 2014, le canton octroie une aide annuelle à hauteur de CHF 15 000. L'Etat de Vaud pourra être signataire de la prochaine convention et au moins doubler sa contribution annuelle à CHF 30 000. Il est prévu d'augmenter le montant de la dernière année à la condition que les objectifs fixés dans la convention soient largement atteints.



source : SERAC, Etat de Vaud

3.5 Soutiens tiers

Le paysage des soutiens tiers en faveur de projets artistiques est bien circonscrit. Ces organisations (fondations, Loterie) offrent un appui non négligeable à nos institutions professionnelles, avec des exigences spécifiques. Cet appui ne remplace pas les soutiens publics.

Le soutien privé à titre de sponsoring de la part d'entreprises constitue de plus en plus un parcours de combattant pour les porteurs de projet, qui d'une part font face à une concurrence accrue de projets d'autres natures (protection de l'environnement, sport, etc) et à une politique d'entreprise qui privilégie un sponsoring médiatisé avec une couverture sur de grands événements.

A titre illustratif, la part de sponsoring et de soutiens privés pour le festival far° est aux environs de 55%. Pour le Casino Théâtre de Rolle elle est estimée à moins de 5%. Ces seuils sont déjà très ambitieux au regard de la portée respective de ces institutions.

⁶http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf?docId=1123376&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=referendum&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJJ=true&outformat=pdf&isModifiante=false

4. Conclusion

L'intérêt régional du Casino Théâtre de Rolle est identifié par le caractère unique de ses activités, l'importante demande de la population en matière d'offre culturelle, la complémentarité de ses activités au sein des institutions basées dans la région et impliquées dans la création artistique, la médiation et la formation. Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°17-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 280'000.- pour le développement du Casino Théâtre de Rolle sur quatre années. Le montant est décomposé comme suit :

CHF 160'000.- sur le budget

CHF 120'000.- sur le FRET

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 280'000.- en faveur du développement du Casino Théâtre de Rolle.

d'imputer le montant total de CHF 280'000.- comme suit :

CHF 160'000.- sur le compte de 150.3600. Ce montant sera amorti en cinq années.

CHF 120'000.- sur le compte FRET 160.3814

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 27 avril 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes :

- sources du financement régional
- politique culturelle

A consulter : développement touristique :

http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/tourisme/bases_strategie_tourisme.pdf

Annexe 1 au préavis 17-2017

Sources du financement régional

L'actuel budget du Conseil régional permet difficilement de développer ces partenariats. Parmi les priorités de législature, le CoDir a identifié la problématique de la politique des aides. Différents scénarios de financement sont approfondis. Le CoDir retient l'orientation intermédiaire suivante.

En fonction des moyens actuels à disposition, il est proposé dans un premier temps de poursuivre le développement des politiques d'accompagnement de projets en s'appuyant sur deux principales sources de financement.

- 1- L'entrée en vigueur des nouveaux statuts a permis l'abrogation du système 40/30/30 et l'entrée en force du but optionnel du DISREN. Cette évolution dégage une marge de manœuvre supplémentaire pour développer la politique des aides. Ainsi, des préavis pourraient être déposés pour les projets en faveur desquels l'engagement annuel régional est de plus de CHF 50'000. Il est à rappeler qu'à ce jour le Conseil régional a engagé plusieurs conventions partenariales. C'est le cas récemment du tourisme de nature (2017-2022) qui a fait l'objet du préavis no 69-2016.
- 2- La mise en place du DISREN apporte une solution aux besoins d'investissement touristique également. Ce dispositif financier permet de spécialiser l'usage du Fonds régional d'équipement touristique (FRET). Il est donc proposé d'allouer une partie du FRET à des projets structurants pour le tourisme, d'envergure suprarégionale et qui génèrent des nuitées. Cette orientation conforte la révision du règlement du FRET revu en 2015 et de l'octroi pluriannuel effectué cette même année en faveur du far° et de Visions du Réel.

En référence à l'année 2015, le FRET constitue environ	CHF
- réserve théorique cumulée à disposition à fin 2015	1 188 362
- approvisionnement annuel du produit des taxes de séjour	416 937

Valorisation du FRET : allocation des ressources au développement touristique		CHF
versement annuel moyen du produit des taxes au FRET	env.	400 000
a. approvisionnement annuel minimum à la réserve *		50 000
contribution aux projets qui participent à la stratégie de développement touristique:		
b. soutien aux projets d'équipement à incidence touristique – 35-40%		150 000
c. soutien aux projets culturels à incidence touristique – 35-40%		150 000
d. soutien à des offres incitatives de promotion hôtelière – forfait annuel		50 000
* cette part est augmentée si les orientations c, d et e. ne sont pas réalisées.		

Le règlement du FRET adapté en 2015 pose des conditions et critères suffisamment précis⁷ quant à l'éligibilité d'un projet.

La part annuelle qui alimente l'actuelle réserve peut être valorisée. Bien évidemment, les parts proposées aux soutiens de type c, d. et e. non utilisées alimenteront la réserve.

Le montant de soutien à l'offre hôtelière pourra être alloué à des projets soumis à l'évaluation de la commission tourisme. Il profitera au développement d'offres incitatives avec la mobilité et en dialogue avec les hôteliers de la Côte ainsi que NRT.

Chaque année la commission tourisme pourra préavisier sur l'ensemble des soutiens annuels proposés. Ce qui donnera par ailleurs une dynamique à cette commission.

⁷ Règlement du FRET, critères définis à l'article 5 en page 2 :
http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/tourisme/r_glement_fret_2015.pdf

Annexe 2 au préavis 17-2017

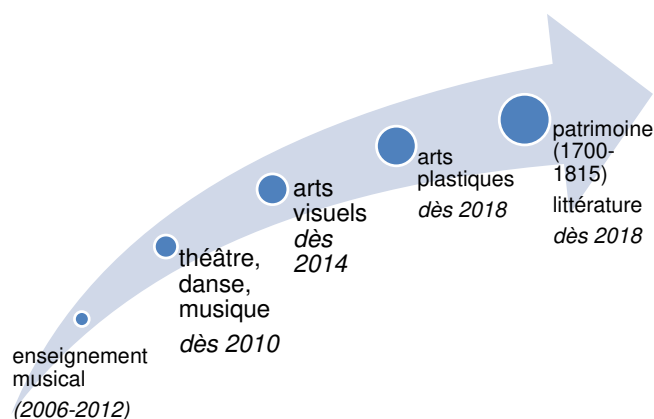
POLITIQUE CULTURELLE 2016-2021

1- Contexte

La culture est un domaine d'activités fondateur du Conseil régional du district de Nyon, qui figure dans les premiers statuts de 2004. Dès 2006, l'association subventionnait les conservatoires et écoles de musique de l'ancien district. En parallèle à l'introduction à la Loi cantonale sur l'enseignement musical (LEM), le Conseil régional a ouvert son champ d'actions en concertation avec les communes et les milieux concernés.

En 2007, une enquête a permis d'identifier les pratiques artistiques de plus de 1'000 jeunes de moins de 20 ans. En 2009, 43 communes ont informé du cadre et des modalités de leur politique culturelle. Dès 2010, des ateliers participatifs ont réuni élus, représentants cantonaux et acteurs culturels pour partager les orientations d'une politique culturelle régionale. Il en est ressorti la nécessité de valoriser les compétences existantes pour pallier aux manques d'équipements, en développant des partenariats entre différentes institutions professionnelles (théâtres, centres culturels, festivals ou collectifs d'artistes) dans le but de favoriser la création artistique, la vie culturelle locale et in fine le rayonnement de la région. Entre 2011 et 2012, un mandat a permis d'auditionner élus et institutions pour confirmer les orientations d'une politique culturelle régionale.

Dès 2012, le cadre de la politique culturelle régionale est posé. Elle a pour objectif le renforcement de la vie artistique régionale, l'augmentation à la fois la visibilité de l'offre culturelle auprès du public, en particulier la population et la participation de ce dernier aux activités et enfin, d'affirmer le positionnement culturel comme un vecteur touristique. Pour y parvenir, le Conseil régional soutient l'aide à la création, les lieux de création et de diffusion, ainsi que les actions de médiation.

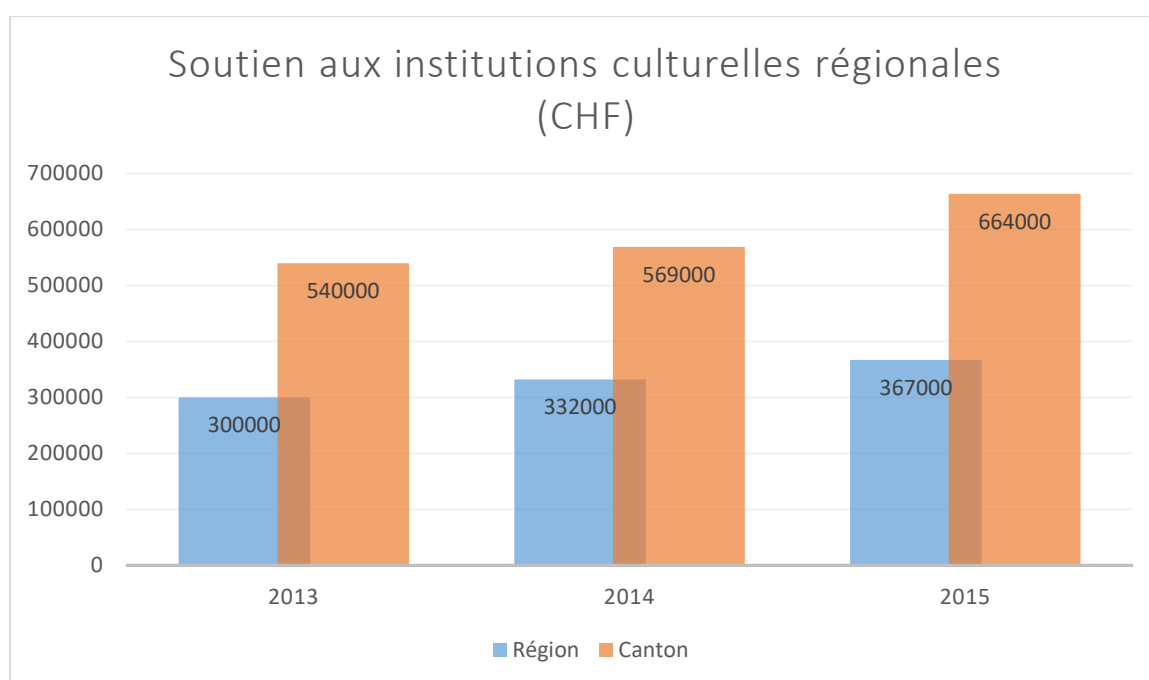


Suivant une approche par étape, la politique culturelle intègre dans son cadre différents domaines artistiques. Elle a débuté par les arts de la scène (musique, théâtre, danse, cirque et performance), puis par les arts visuels. Les domaines des arts plastiques, de la littérature et du patrimoine ne sont à ce jour pas couverts. Pour consolider son action tant dans les domaines déjà intégrés qu'aux domaines cités qui ne font pas encore l'objet d'un cadre défini, le Conseil régional doit sensiblement augmenter sa capacité d'accompagnement (cf note au Codir du 26.01.2017, 30.03.2017).

- Résultats :

A ce jour, les résultats sont probants. Au regard d'un fonds culturel de CHF 48.- par habitant pour la Riviera, le Conseil régional du district de Nyon qui dispose en 2017 d'un peu moins de CHF 4.- par habitant a néanmoins instauré une dynamique qui a permis d'augmenter considérablement le soutien cantonal en moins de cinq années.

- La part des subventions cantonales allouées aux projets régionaux (aides régulières et conventions) équivaut à près du double de celle du Conseil régional (180%). On constate l'effet de levier engendré par l'augmentation du soutien apporté par le Conseil régional.



Sources : serac (VD), conventions de partenariats

- La tendance à coproduire des projets, la collaboration entre les institutions régionales et l'essaimage des activités des festivals sur l'ensemble du territoire régional est à la hausse.
- La fréquentation des théâtres et festivals connaît une progression continue. (Par exemple le Casino Théâtre de Rolle a constaté une augmentation de + 130% de visiteurs entre 2013 et 2016, quant à Visions du Réel, l'augmentation est de 91% depuis 2011)
- La culture est génératrice de vie urbaine mais aussi villageoise. L'étude sur les retombées économiques montre qu'un franc investi par les politiques publiques rapporte 4 francs.
- L'étude sur les retombées économiques montre également que la couverture médias de la région de Nyon génère de nombreux articles dans des médias en Suisse et en Europe, favorisant ainsi le rayonnement régional.

2- Enjeux

De l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud du district les attentes de communes et des milieux culturels sont hétérogènes. Afin de garantir l'efficacité de la politique régionale et de ses soutiens, il est important de définir les principaux enjeux régionaux qui la concernent :

- Affirmer le rôle central des **institutions culturelles professionnelles** dans le rayonnement de la place et son économie. Tenant compte que le réseau professionnel souvent urbain génère de l'essaimage (tissu amateur).
- Il s'agit d'affirmer le **caractère ciblé** du soutien subsidiaire du Conseil régional (éviter le saupoudrage). Cette orientation est un gage de crédit pour lever des fonds tiers.
- Garantir des collaborations et interventions artistiques professionnelles sur **l'ensemble du territoire**. Des institutions peuvent développer des activités hors les murs.
- Renforcer l'**accessibilité** de l'offre auprès de la population (médiation, par la mise en réseaux des institutions : offres combinées).
- **Sensibiliser** les moins de 20 ans à toute forme d'art en incitant à la pratique artistique par la formation.
- Gérer le **développement** d'une politique culturelle ouverte à toute forme d'art.



3- Objectifs

Au vue des enjeux établis plus haut, la politique culturelle du Conseil régional fixe les objectifs à atteindre durant la législature en cours :

- **Clarifier puis développer** la capacité d'accompagnement régional : les moyens de la politique.
- **Harmoniser la définition des objectifs** aux résultats mesurables dans le cadre des conventions ; entraîner l'engagement cantonal dans ces partenariats.
- **Consolider les mesures incitatives** mises en place (mesures encourageant la création et la prise de risque artistique, l'usage de lieu excentré, la médiation auprès de divers publics, les partenariats régionaux et suprarégionaux) qui contribuent au rayonnement de la place et à son tourisme. L'agenda culturel, les produits combinés loisirs sont des mesures incitatives qui contribuent aux pratiques de loisirs dans la région.
- **Développer** les aspects suivants : la politique en faveur des arts visuels et plastiques, la formation et la médiation, la valorisation du patrimoine.
- **Améliorer la visibilité** des actions hors les murs et organisée en réseaux dans le territoire. Mise en valeur des artistes issus de l'ensemble des communes (des visages).

4- Cadre d'actions

La politique culturelle contribue au développement régional et alimente de nombreuses mesures de la promotion de la mobilité à la promotion touristique. En termes de moyen, celle-ci dépend principalement du développement de la politique des « aides ». Quel que soit le domaine artistique, les axes d'action sont les suivants :

- Aide à la création artistique professionnelle et à sa diffusion.
- Soutien aux lieux de création de production et d'expression artistique.
- Soutien à la valorisation d'équipement.
- Promotion de l'offre culturelle par des mesures incitatives.
- Soutien aux actions d'éveil et de participation artistique de la population.

Les mesures mises en place dans ce cadre sont les aides ponctuelles et régulières, le prix artistique, les partenariats et conventions, ainsi que l'accompagnement de projet.

5- Références

Etudes sur les retombées économiques des événements culturels – Echantillon d'institutions des régions de Nyon et Morges

http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/tourisme/20170224_rapportfinal_retombeesevenementsculturels_nyon_morges_web.pdf Modalités et dispositions générales 2013

http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/culture/modalites_soutien_aux_projets_artistiques_regionyon_v13_03_13_2.pdf

http://www.regionyonculture.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/culture/conditions_admission_crit_res_evaluation_subvention_culture_regionyon_02092016.pdf

Quelle place pour la diversité artistique ? Eléments pour une politique culturelle, 2012
http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/culture/ brochure_culture.pdf

Rapport d'enquête sur les besoins en locaux de répétition, scène musicale, 2011
http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/culture/rapport_enquete_locaux_de_repetition_musique_nyon_et_region_dec_2011.pdf

Rapport d'enquête sur les soutiens de 43 communes à la culture, 2009
http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/culture/politiques_culturelles_district_2009.pdf

Enquête sur les pratiques artistiques et culturelles de 1'000 personnes de moins de vingt ans, habitants le district de Nyon, 2007-2008
http://www.regionyon.ch/multimedias/documents/regionyon/documentation/references/culture/enquete_2007.pdf

6- Indicateurs

Objectifs et résultats des collaborations avec les institutions culturelles

Il est à relever qu'un certain nombre d'objectifs sont prévus dans les conventions, qui font l'objet d'évaluation annuelle.

Dans le sillage de l'étude sur les retombées économiques, des études d'impact sont prévues sur une base régulière en collaboration avec le Service cantonale de l'économie (SPECo).

OBJECTIFS	INDICATEURS
Ligne artistique : type de projets, type d'artistes, collaborations	Période et fréquence
Aide à la création	Nombre de spectateurs, origine
Relève et compagnonnage	Nombre de représentations
Recherche et médiation, pédagogie	Lieux de représentations
Compétences internes et professionnalisme	Nombre de création, co-production, accueil
Rayonnement et visibilité, partenariats supra régional	Revue de presse
	Sondage de satisfaction chaque quatre années
	Formation continue
	Nombre de participants aux actions de médiation
	Relève : jeunes talents

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA POLITIQUE CULTURELLE REGIONALE

	Arts de la Scène	Arts visuels plastiques	Patrimoine
Champs artistiques considérés	Musique, théâtre, danse, cirque ou le mélange de ces formes	Techniques traditionnelles des Beaux-Arts (dessin, sculpture, peinture), création en lien avec l'image (photographie, vidéo, art numérique) ainsi que les expressions nouvelles (performances, installations)	Priorité donnée à la période du Tournant des Lumières
Contexte régional et besoins	La politique mise en place précédemment fonctionne. Certains projets sont en cours de professionnalisation -> pérennisation. Représente la majorité des soutiens	Nombreux collectifs d'artistes, quelques institutions, une manifestation. Grand dynamisme et collaborations parmi les acteurs. Manque de lieux de valorisation. Peu ou pas de soutien aux acteurs dans ce domaine.	Le rapport du mandat fait état d'un grand potentiel et donne des pistes à développer.
Enjeux et priorités orientation	Maintien du soutien actuel. Soutien à la professionnalisation. Soutien aux structures relais. Soutien aux arts de la scène via le développement UAG. Développer la visibilité des institutions de manière supra régionale.	Maintenir les talents et le dynamisme dans la région. Offrir de la visibilité aux artistes aux travers d'infrastructures notamment. Trouver une manière de garantir un soutien dans ce domaine aux artistes.	Etablir un calendrier et des axes d'actions ainsi que des groupes de travail afin de soutenir différents projets régionaux en lien avec cette thématique.
Risques - Difficultés	Les demandes régulières sont en augmentation tant au niveau du nombre que des montants. Le passage des aides ponctuelles aux aides régulières et les augmentations des montants demandés laissent peu de place à de nouveaux projets.	Sans lieux de valorisation, les artistes partent, le dynamisme s'éteint.	Les besoins sont très différents. On ne peut pas envisager un seul projet global. Les coûts des projets sont élevés, il faudra mobiliser des fonds tiers. Certains projets seront de longue durée.
Axes d'action et mesures	Axes d'action: <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la création artistique professionnelle et à sa diffusion. - Soutien aux lieux de création de production et d'expression artistique. - Soutien à la valorisation d'équipement. - Promotion de l'offre culturelle par des mesures incitatives. - Soutien aux actions d'éveil et de participation artistique de la population. 		Mesures : <ul style="list-style-type: none"> - Aides ponctuelles à la création - Aides ponctuelles à la médiation - Prix artistique - Aides régulières - Partenariat / Convention - Accompagnement de projet / consultation - Offres combinées (mobilité/tourisme)

